



## Information Coureurs N°1

### Demande de dérogation du 4 juin 2025 :

Objet : Demande de dérogation concernant la date limite d'arrivée des bateaux – Région Bretagne CMB Océane et Espoir

À l'attention du Président de course Tour de Bretagne à la Voile 2025, Monsieur Bruno Le Breton,

Monsieur le Président,

Nous vous écrivons en tant que skipper du bateau Région Bretagne CMB Océane et Espoir, engagée sur le prochain Tour de Bretagne à la Voile 2025. Comme précisé dans l'avis de course, la date limite d'arrivée des bateaux est fixée au mercredi 11 juin à 09h00. Cependant, en raison d'une avarie survenue sur le Figaro Région Bretagne CMB Océane lors de la Transat Paprec — une casse de safran — nous avons dû procéder à une sortie du bateau à Port la Forêt afin de vérifier et traiter des problèmes structurels, et mettre en place un nouveau safran. Nous mettons tout en œuvre pour que les deux bateaux soient remis à l'eau dans les plus brefs délais. Toutefois, en raison des délais techniques, des jours fériés et du week-end à venir, une remise à l'eau cette semaine semble compromise. Nous envisageons désormais une remise à l'eau mardi 10 juin et un départ de Port la Forêt en début d'après-midi (marée obligeant un départ après 13h00). Dans ce cas, nous estimons une arrivée à Perros-Guirec le jeudi 12 juin au matin pour une entrée à l'ouverture des portes du bassin à 18h25. Conscients de l'importance du respect du règlement, nous sollicitons donc par la présente une dérogation exceptionnelle à la date d'arrivée prévue dans l'avis de course, afin de permettre à l'équipage Région Bretagne CMB Océane et à l'équipage Région Bretagne CMB Espoir de participer pleinement à l'épreuve. Nous vous remercions par avance pour votre compréhension et restons à votre disposition pour toute information complémentaire. Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

Victor Le Pape et Lola Billy, Région Bretagne CMB Espoir et Océane

Décision : Dérogation accordée le 5 juin 12h

Bruno Le Breton

Ligue Bretagne de Voile

LIGUE BRETAGNE DE VOILE  
Espace Jo Ancel  
1 rue de Kerbriant - 29200 Brest  
33 (0)2 98 02 83 46  
www.voile-bretagne.com info@voile-bretagne.com

Demande accordée par la Direction de course en rappelant Art 13 AC : Il est interdit de plonger pour nettoyer les coques à partir du mercredi 11 juin 2025 09h00 à l'intérieur et extérieur des ports jusqu'à la fin de l'épreuve. François Séruzier